



Les actions du SNE-FSU :

Le SNE-FSU mène le combat pour une application conforme des statuts (primes, ...) et le respect des droits des agents ;

Le SNE-FSU a obtenu la revalorisation de carrière des agents lésés (différence entre concours) ;

Le SNE-FSU maintient la pression pour la résorption des retards de gestion (avancements, validation, ...) ;

Le SNE-FSU a contribué activement aux acquis des conditions de travail décentes (hygiène et sécurité, temps de travail, ...) ;

Pour cela, lorsque notre analyse des textes le permet, le SNE FSU, à défaut de résolution amiable, n'a pas hésité à engager des procédures administratives pour faire valoir le droit des agents.

Quelles actions mènent nos élus à la CAP des Agents Techniques de l'Environnement ?

Une présence permanente, forte et compétente :

Le SNE-FSU est la seule organisation qui assure systématiquement une réelle présence de ses élu-es dans l'ensemble des CAP préparatoires et nationales. Elle renforce ses équipes par la présence de suppléants qu'elle prend en charge et n'hésite pas à nommer des militants nationaux comme experts pour peser sur l'administration.

Des échanges entre élu-es :

Le SNE-FSU garantit que l'ensemble des dossiers et situations sont préparés collectivement avant les séances. Seule organisation ayant des élu-es dans les 3 spécialités « Milieux et faune sauvage » ; « Espaces Protégés » et « Eaux et milieux aquatiques », le SNE-FSU assure systématiquement le lien entre les différents niveaux de CAP préparatoire de chaque spécialité et la CAP centrale.

Les élu-es SNE-FSU suivent et argumentent les dossiers des agents, discutés à l'ONCFS en CAP préparatoire, et participent à leur validation en CAP centrale tout en s'assurant de la concordance des avis émis entre les deux CAP. C'est un atout fort pour le suivi des corps de l'environnement.

A l'écoute des personnels :

Les élu-es SNE-FSU sont disponibles et réactifs, pour répondre aux questions des personnels et conseiller les agents dans leurs démarches.

VOTER LE 2 AVRIL
POUR LA LISTE
DE NOS REPRESENTANTS
SNE - FSU

C'est s'assurer d'une présence forte et permanente d'élu-es compétent-es.

C'est se donner les moyens d'avoir des élu-es motivé-es pour défendre vos droits à l'ONCFS et au MEEDDAT.

C'est se doter d'une écoute catégorielle de vos revendications.

Agent Technique Principal de l'Environnement de 1^{ère} classe

- M. LAMARRE Christian – ONCFS – SD 60
- M. STEFANOWICZ Serge – ONCFS – SD 69
- M. WANHEM Pascal - ONCFS – SD 62
- M. FORT Gérard – ONCFS – SD 66

Agent Technique Principal de l'Environnement de 2^{ème} Classe

- M. BRUNY Xavier – ONCFS – SD 07
- M. GILLES Philippe – ONCFS – SD 14
- M. ANTOINE Jean-Claude – ONCFS – SD 10
- M. GRANGER Olivier – ONCFS - BMI

Agent technique de l'Environnement

- M. BERTHIN Stéphane - ONCFS - SD 28
- Mme. DALLA-COSTA Sandrine – ONCFS - SD 73
- M. AUGA-BASCOU Thierry – ONCFS - SD 09
- M. DIOLOT Bruno – ONCFS - SD 21

LE 2 AVRIL

VOTEZ

SNE-FSU

CE QUI CARACTERISE

les élu-es du SNE-FSU

Le respect de valeurs fortes :

L'élu-e CAP du SNE-FSU exerce son mandat selon les principes et valeurs que nous défendons dans l'ensemble de notre action syndicale : écoute, respect, équité, solidarité.

La prise en compte des cas particuliers :

Le SNE-FSU maintient une cohérence d'action : Pour une meilleure efficacité, une bonne coordination interne et la connaissance des dossiers, l'élu-e est en relation avec les militants FSU des autres instances (CA, CTP, CHS, instances syndicales).

L'exercice d'un mandat en toute transparence :

Chaque agent a connaissance des élus à contacter en fonction de sa situation et de son grade par l'intermédiaire du site Internet du SNE-FSU, accessible également par le site Intranet de l'ONCFS.

LES REVENDICATIONS

du SNE-FSU

pour le corps des ATE

Une revalorisation des grilles indiciaires pour toutes et tous et tout de suite : Une réelle refonte des grilles indiciaires et la possibilité pour le plus grand nombre d'accéder aux indices du B type (INM 297-514).

Des promotions qui permettent un déroulement de carrière :

La FSU réclame un taux de promus sur promouvables qui permette de réels avancements jusqu'au 3ème niveau de grade avec des critères prépondérants équitables et transparents (ancienneté, âge).

Pour le SNE-FSU, ceci doit permettre la prise en compte de la technicité demandée aux agents mais doit garantir le maintien prioritaire des missions sur le terrain.

Le maintien des CAP « préparatoires »

La FSU est la seule organisation syndicale à affirmer l'intérêt de ces instances. Elles sont les seules capables d'assurer la proximité qu'attendent les personnels et de garantir l'étude approfondie des situations particulières. Les CAP « centrales » décisionnelles doivent jouer le rôle d'harmonisation et de recours.

C'est avec une conviction et une détermination intactes que l'équipe du SNE-FSU s'engagera à vos côtés

**ENSEMBLE, POURSUIVONS L'ACTION MENEES
DANS LA CAP PREPARATOIRE DES AGENTS TECHNIQUES**

VOTEZ POUR LES REPRESENTANTS



SNE – FSU



Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire

Pour nous contacter

sne@oncfs.gouv.fr

<http://www.sne-fsu.org/>